



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1403
3 June 2021

FRENCH
Original: ENGLISH

1318^e séance plénière
Journal n° 1318 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1403
DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2021 SUR LA
MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA
DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

En application de sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants sont convenus, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par sa Décision n° 995,

Décide de tenir la Réunion de 2021 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 18 et 19 octobre 2021 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2021 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Vienne, 18 et 19 octobre 2021

Lundi 18 octobre 2021

- | | |
|---------------------|---|
| 9 h 30 – 11 heures | Séance d'ouverture : Bilan de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OSCE dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance |
| 11 heures – 11 h 30 | Pause-café/thé |
| 11 h 30 – 13 heures | Séance I : La bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité en tant que conditions indispensables à la croissance économique, au commerce, à l'investissement et au développement durable, contribuant par là à la stabilité, à la sécurité et au respect des droits de la personne dans l'espace de l'OSCE |
| 13 heures – 14 h 30 | Pause-déjeuner |
| 14 h 30 – 16 heures | Séance II : Participation du secteur privé, de la société civile et des médias, ainsi que du monde universitaire, aux efforts visant à prévenir et combattre la corruption et à renforcer la bonne gouvernance |
| 16 heures – 16 h 30 | Pause-café/thé |
| 16 h 30 – 18 heures | Séance III : Promotion de la participation à part entière, sur un pied d'égalité et constructive des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités pertinentes de lutte contre la corruption, aux fins de parvenir à l'égalité des genres, et sachant que la corruption touche de façon disproportionnée les femmes et les personnes vulnérables |

Mardi 19 octobre 2021

- | | |
|--------------------|--|
| 9 h 30 – 11 heures | Séance IV : Promotion de l'échange de meilleures pratiques entre toutes les parties prenantes concernées qui contribuent à la bonne gouvernance publique et d'entreprise, à la promotion |
|--------------------|--|

de la transparence et à la prévention et la lutte contre la corruption, également dans le domaine de l'environnement

11 heures – 11 h 30

Pause-café/thé

11 h 30 – 12 h 30

Séance de clôture : Possibilités de renforcer le dialogue et la coopération en matière de prévention et de lutte contre la corruption dans l'espace de l'OSCE

12 h 30 – 13 heures

Observations finales